



COMITE FRANÇAIS POUR
LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

32 rue Le Peletier
F-75009 Paris

Tél. : 33 (0) 1 44 83 88 50
Fax : 33 (0) 1 44 83 88 79

@ : info@cfsi.asso.fr
www.cfsi.asso.fr



Fepab-Bukina Faso 2020

RAPPORT FINANCIER 2020

Assemblée générale du 30 juin 2021



SOMMAIRE

1. RAPPORT DU TRESORIER	5
2. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	7
3. ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE	8
3.1. Chiffres clés	8
3.2. Faits caractéristiques de l'exercice	8
3.3. Principales règles et méthodes comptables	9
3.4. Résultat	10
3.5. Informations sur le bilan	11
3.6. Informations sur le compte de résultat.....	14
3.7. Autres informations	17
4. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES	19
4.1. Description du modèle socio-économique du CFSI.....	19
4.2. Politique de réserves	19
4.3. Règles d'établissement du compte d'emploi des ressources (CER)	19
4.4. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)	21
4.5. CROD des contributions volontaires en nature (CVN)	22
4.6. Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD (charges et CVN)	23
4.7. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER).....	24
4.8. Répartition des emplois de l'exercice.....	25
4.9. Les ressources	29
4.10. L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public.....	30
4.11. Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2020	30
4.12. Variation des fonds propres liés à la générosité du public (GP)	30
5. CONVENTIONS SIGNEES AVEC DES ORGANISATIONS REPRESENTEES AU CONSEIL DE DIRECTION	31
5.1. Conventions signées en 2020.....	31
5.2. Conventions exécutées en 2020 et signées lors des exercices précédents	32

1. RAPPORT DU TRESORIER

Comme chaque année, ce rapport présente les grandes lignes de l'évolution de la situation financière du CFSI par rapport aux orientations et aux objectifs que nous nous étions fixés lors de notre Assemblée Générale de l'année dernière. L'annexe présente tous les éléments d'information sur les comptes de l'exercice.

Pour éclairer la situation financière de notre association et ses enjeux à la clôture de l'exercice 2020, voici une synthèse des éléments marquants de l'année écoulée :

- le premier fait marquant de l'exercice 2020 est une augmentation du bilan du CFSI par rapport à l'année passée, qui passe de 6 426 622,52 € à 7 311 335,99 €. Cette progression concerne les charges et les produits constatés d'avance dont la variation correspond à la mise en œuvre des programmes ;
- le solde de l'exercice est très légèrement positif de 378,22 €. Nous proposons d'affecter ce montant à la réserve statutaire comme à l'accoutumée ;
- la crise sanitaire a obligé à décaler des activités. Elle a eu ainsi un impact sur le budget (compte de résultat) qui est en diminution de 19 % et s'élève à 2 822 591,93 € et également sur le montant des missions sociales qui sont passées de 2 242 339 € à 1 699 238 € ;
- la thématique Société Civile et Participation représente 47 % de nos emplois et la thématique Agriculture et Alimentation 28 % : on constate une légère diminution, qui là aussi s'explique par l'impact de la crise sanitaire sur la mise en œuvre des activités ;
- les montants liés aux ressources humaines ont diminué de 2 % (754 636 € contre 767 484 €). Comme en 2019, près des trois quarts du temps de l'équipe (71 %) a été affecté aux missions sociales ;
- l'exercice 2020 se traduit également dans le financement du CFSI qui a été assuré à 66 % par des ressources de l'exercice et à 34 % par des reprises sur dotations aux engagements. Les subventions publiques et privées de l'exercice sont en diminution : 962 945 contre 1 489 958 € en 2019. Elles sont constituées à hauteur de 78 % par les cofinancements de l'Agence française de développement, les 22 % restants étant composés de subventions de fondations privées et entreprises (Fondation de France, Fondation Carasso, Biocoop, Lea Nature, Triballat...). Ces dernières sont en diminution par rapport à 2019 ;
- enfin, les fonds issus de la générosité sont en progression, passant de 492 431 € à 612 317 €, du fait d'une conjonction de facteurs : progression des ressources issues de la collecte (+ 6 %), dons de deux entreprises et dévolution reçue d'un fonds de dotation qui a cessé son activité. Les frais d'appel à la générosité ont progressé pour renforcer la campagne de recrutement de donateurs et ainsi élargir le cercle des personnes qui participent à nos actions.

Début 2021, les enjeux liés à l'activité du CFSI peuvent être formulés ainsi :

- le CFSI bénéficie d'une bonne visibilité et de la confiance de ses bailleurs principaux, en particulier l'Agence Française de Développement et la Fondation de France, et peut s'appuyer sur ses autres bailleurs de fonds publics et fondations partenaires qui sont un levier pour continuer à mener son rôle d'ensemblier. Ce dernier se concrétise par ses trois métiers : l'animation de réseau, la redistribution de fonds auprès de ses membres et partenaires des programmes, et la production et la diffusion de connaissances ;

- cela étant, pour poursuivre son ambition en faveur des ODD et des droits humains et anticiper la fin des cycles de ses programmes en cours, le CFSI doit travailler sur sa stratégie. Le travail engagé sur le projet associatif constitue la première étape qui devra ensuite conduire à faire évoluer ses programmes avec ses membres et consolider l'appui de bailleurs, fondations et donateurs individuels dans cet objectif.

Christophe ALLIOT

Trésorier du CFSI



DOUCET, BETH & ASSOCIÉS

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

Association

**COMITE FRANÇAIS POUR LA SOLIDARITE INTERNATIONALE
(C.F.S.I.)**

32 RUE LE PELETIER - 75009 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

À l'Assemblée Générale de l'association C.F.S.I.

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 28/06/2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association C.F.S.I. relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

ME



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

➤ **Reconnaissance des produits d'exploitation**

Votre association constate ses produits d'exploitation selon la méthode décrite dans les paragraphes de l'annexe intitulés « Principales règles et méthodes comptables », « Fonds dédiés », « Produits constatés d'avance » et « Les ressources ». Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application de cette méthode en appréciant les données et hypothèses retenues, en effectuant des tests de détail et en examinant les procédures appliquées au sein de votre association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les



informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil de Direction.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 15 juin 2021

DOUCET, BETH ET ASSOCIÉS

Commissaire aux Comptes

Représentée par Nathalie ELIO

Annexe au rapport :

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

CFSI
32 RUE LE PELETIER
75009 PARIS

Bilan actif

Document fin d'exercice

N° Siret 77568915100071
NAF (APE) 8899b
N° Identifiant
Période du 01/01/20
au 31/12/20
Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 8.10

Date de tirage 22/06/21

à 15:43:21

Page :

1

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311219
Immobilisations incorporelles	28 756,07 €	22 627,31 €	6 128,76 €	1 687,16 €
Logiciels	22 818,47 €	22 627,31 €	191,16 €	1 687,16 €
Logiciels en cours	5 937,60 €		5 937,60 €	
Immobilisations corporelles	80 084,69 €	65 396,57 €	14 688,12 €	5 311,35 €
Agencement, matériel, mobilier	80 084,69 €	65 396,57 €	14 688,12 €	5 311,35 €
Autres participations				
Immobilisations financières	16 738,05 €		16 738,05 €	16 501,93 €
Dépôt loyer et 1 % logement	16 738,05 €		16 738,05 €	16 501,93 €
TOTAL I	125 578,81 €	88 023,88 €	37 554,93 €	23 500,44 €
Créances	3 183 075,20 €		3 183 075,20 €	2 174 446,69 €
Créances diverses	612 883,58 €		612 883,58 €	514 580,29 €
Subventions à recevoir	2 570 191,62 €		2 570 191,62 €	1 659 866,40 €
Valeurs mobilières de placement	27 110,78 €		27 110,78 €	27 110,78 €
Autres titres	27 110,78 €		27 110,78 €	27 110,78 €
Disponibilités	1 819 949,32 €		1 819 949,32 €	2 381 711,32 €
Banque	1 819 949,32 €		1 819 949,32 €	2 381 711,32 €
Charges constatées d'avance	2 243 645,76 €		2 243 645,76 €	1 819 853,29 €
Charges constatées d'avance	2 243 645,76 €		2 243 645,76 €	1 819 853,29 €
TOTAL II	7 273 781,06 €		7 273 781,06 €	6 403 122,08 €
TOTAL GENERAL (I à II)	7 399 359,87 €	88 023,88 €	7 311 335,99 €	6 426 622,52 €

CFSI
32 RUE LE PELETIER
75009 PARIS

Bilan passif

Document fin d'exercice

N° Siret 77568915100071
NAF (APE) 8899b
N° Identifiant
Période du 01/01/20
au 31/12/20
Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 8.10

Date de tirage 22/06/21

à 15:43:21

Page :

2

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311219
Fonds associatif			72 403,56 €	71 542,60 €
Réserve statutaire			72 403,56 €	71 542,60 €
Réserves			350 632,74 €	350 632,74 €
Réserve opération de développement			350 632,74 €	350 632,74 €
Report à nouveau				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice			378,22 €	860,96 €
Résultat de l'exercice			378,22 €	860,96 €
TOTAL (I)			423 414,52 €	423 036,30 €
Provisions pour risques				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Provisions pour charges				
TOTAL (II)				
Fonds dédiés			1 619 921,01 €	2 054 200,47 €
Fonds dédiés sur subventions			1 339 059,77 €	1 761 929,22 €
Fonds dédiés sur fonds privés			280 861,24 €	292 271,25 €
Dépôts reçus pour bureaux			10 399,80 €	10 399,80 €
Dépôts sous locataires bureau			10 399,80 €	10 399,80 €
dettes financières				
banques creditrices				
Dettes fourniss. & cptes rattachés			2 698 177,64 €	2 343 064,13 €
Dettes fourniss. & cptes rattachés			2 698 177,64 €	2 343 064,13 €
Subventions à reverser				
Dettes fiscales et sociales			118 948,02 €	108 429,82 €
Dettes fiscales et sociales			118 948,02 €	108 429,82 €
Produits constatés d'avance			2 440 475,00 €	1 487 492,00 €
Produits constatés d'avance			2 440 475,00 €	1 487 492,00 €
TOTAL (III)			6 887 921,47 €	6 003 586,22 €
TOTAL GENERAL (I à III)			7 311 335,99 €	6 426 622,52 €

CFSI
32 RUE LE PELETIER
75009 PARIS

Compte de résultat

Document fin d'exercice

N° Siret 77568915100071
NAF (APE) 8899b
N° Identifiant
Période du 01/01/20
au 31/12/20
Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 8.10

Date de tirage 22/06/21

à 16:02:33

Page :

1

Détail des postes			Au 311220	Au 311219
CHARGES D'EXPLOITATION (I)				
Coût d'achat des marchandises				
Achats et services			382 818,43 €	503 566,22 €
EDF			802,18 €	832,92 €
Fournitures de bureau et entretien			2 472,55 €	7 556,55 €
Photocopies			1 630,42 €	5 495,51 €
Fournitures action sensibilisation				
Sous traitance			157 503,03 €	114 838,80 €
Entretien, assurances, documentatio			32 838,16 €	35 245,85 €
Loyers et charges locatives			82 315,40 €	71 141,03 €
Personnel intérimaire				944,98 €
Honoraires et expertise			22 765,85 €	33 664,18 €
Impression, publication			10 980,85 €	31 291,59 €
Déplacements et frais de mission			17 961,36 €	138 031,76 €
Affranchissement, téléphone, fax			29 666,33 €	33 749,02 €
Autres services extérieurs			23 882,30 €	30 774,03 €
Impôts, taxes et vers. assimilés			6 083,40 €	5 062,39 €
Impôts, taxes et vers/ assimilés			6 083,40 €	5 062,39 €
Charges du personnel			754 636,51 €	767 483,84 €
Salaires, stagiaires			498 298,89 €	497 065,39 €
Cotisations sociales			256 337,62 €	270 418,45 €
Dotations aux amortis. & provisions			8 263,70 €	5 004,97 €
Dot amortissements			8 263,70 €	5 004,97 €
Autres charges			1 105 950,67 €	1 457 472,28 €
Charges diverses de gestion			7 688,42 €	18 276,26 €
Convention actions développement			1 079 168,48 €	1 392 107,52 €
Convention sensibilisation, étude			19 093,77 €	47 088,50 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION			2 257 752,71 €	2 738 589,70 €
CHARGES FINANCIERES (II)			1 476,06 €	1 891,77 €
Intérêts et charges assimilées			1,21 €	
Différences négatives de change			1 474,85 €	1 891,77 €
TOTAL CHARGES FINANCIERES			1 476,06 €	1 891,77 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)				9 477,12 €
Sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles				9 477,12 €
Valeur comptable actifs cédés				
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES				9 477,12 €
ENGAGEMENTS (IV)			562 481,94 €	713 540,94 €
Engagements sur subventions			509 481,94 €	511 526,91 €
Engagements sur ressources privées			53 000,00 €	202 014,03 €
TOTAL ENGAGEMENTS			562 481,94 €	713 540,94 €
Impôts			503,00 €	543,00 €
Impôts sur intérêts livrets			503,00 €	543,00 €
Solde créditeur			378,22 €	860,96 €
Bénéfice			378,22 €	860,96 €
TOTAL GENERAL (CHARGES)			2 822 591,93 €	3 464 903,49 €

DOUCET BETH & ASSOCIES

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

CFSI
32 RUE LE PELETIER
75009 PARIS

Compte de résultat

Document fin d'exercice

N° Siret 77568915100071
NAF (APE) 8899b
N° Identifiant
Période du 01/01/20
au 31/12/20
Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 8.10

Date de tirage 22/06/21

à 16:02:34

Page :

2

Détail des postes			Au 311220	Au 311219
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)				
Vente de produits et prestations			1 547,50 €	2 302,20 €
Ventes de marchandises				
Produits activités annexes			1 547,50 €	2 302,20 €
Collecte générosité du public			612 316,88 €	492 431,27 €
Dons non affectés			612 316,88 €	492 431,27 €
Legs				
Subventions			962 944,88 €	1 489 957,97 €
Subventions publiques			752 319,88 €	1 148 208,34 €
Subventions privées			210 625,00 €	341 749,63 €
Autres produits			224 774,89 €	275 697,87 €
Autres produits			42 423,29 €	54 181,49 €
Participation membres/part activité			179 910,30 €	207 152,01 €
Transferts de charges			2 441,30 €	14 364,37 €
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION			1 801 584,15 €	2 260 389,31 €
PRODUITS FINANCIERS (II)			24 246,38 €	10 548,02 €
Intérêts, produits nets cession vmp			24 246,38 €	10 548,02 €
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			24 246,38 €	10 548,02 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)				156,00 €
Reprise risque et charge				
Sur opérations de gestion				156,00 €
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS				156,00 €
REPRISE SUR FONDS DEDIES (IV)			996 761,40 €	1 193 810,16 €
Reprise sur subventions			935 311,28 €	987 358,30 €
Reprise sur fonds privés			61 450,12 €	206 451,86 €
REPRISE SUR FONDS DEDIES			996 761,40 €	1 193 810,16 €
Solde débiteur				
Perte				
TOTAL GENERAL (PRODUITS)			2 822 591,93 €	3 464 903,49 €

3. ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE

3.1. Chiffres clés

Les comptes de l'exercice approuvés par le conseil de direction le 8 juin 2021, en présence de la commissaire aux comptes, Madame Nathalie Elio, présentent les totaux suivants :

- Total du bilan	7 311 335,99 €
- Total du compte de résultat	2 822 591,93 €
- Résultat de l'exercice	378,22 €

3.2. Faits caractéristiques de l'exercice

En 2020, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a généré une diminution des dépenses d'activité mais pas une diminution des activités. Son impact sur les comptes clos au 31/12/2020 sont les suivants :

1) Bilan

- augmentation significative des dotations aux engagements liées aux programmes subventionnés car nous avons enregistré moins de dépenses que prévu durant l'année au regard de ce qui était annoncé dans les contrats signés avec l'AFD ;
- augmentation significative des charges constatées d'avance correspondant aux conventions signées avec les membres ou les partenaires car ils ont tous été touchés par la pandémie, quel que soit le lieu d'intervention. Beaucoup ont dû reporter les activités voire les réorienter face à cette crise.

2) Compte de résultat

- diminution des dépenses de déplacement et d'hébergement / restauration car depuis le premier confinement aucune réunion, rencontre ni aucun séminaire n'ont été organisés en présentiel. Aucun déplacement international n'a été permis ;
- diminution des dépenses des projets en cascade ;
- le CFSI n'a bénéficié d'aucune aide particulière exceptée la prise en charge des trois mamans qui ont dû rester au domicile sans activité professionnelle durant la fermeture des écoles ou des crèches en alternance avec les papas. En mars et en avril, leur salaire a été pris en charge partiellement par l'assurance maladie pour 51 jours correspondant à 2 380 € et en mai et juin, par le dispositif du chômage partiel pour 28 jours soit une indemnité activité partielle de 2 441,30 €. Elles sont, toutes deux, comptabilisées en diminution des comptes de charges de salaires ;
- l'impact des charges complémentaires n'est pas significatif en 2020, il correspond essentiellement aux achats de produits d'hygiène (gel, masques, ...). Il sera plus important en 2021 car nous avons engagé une restructuration de notre organisation informatique.

La mise en œuvre du cadre stratégique 2017 – 2021

L'année 2020 a vu la poursuite de la mise en œuvre du cadre stratégique 2017-2021. La plateforme CFSI exerce trois métiers :

- animation de réseaux d'échanges et d'espaces collectifs sur une entrée sectorielle ou géographique ;

- mobilisation de ressources financières pour accompagner des initiatives et des organisations soutenues par ses membres et / ou partenaires qui concerne l'ensemble des programmes animés par le CFSI ;
- production et diffusion de connaissances issues de ses programmes et des expériences de ses membres pour sensibiliser d'autres réseaux, des non-convaincus et interpeller les décideurs politiques et économiques.

Ces trois métiers concernent l'ensemble des programmes animés par le CFSI :

- axe agriculture et alimentation : programme d'appui à l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao), ALIMENTERRE et plaidoyer en faveur du droit à l'alimentation ;
- axe société civile : programme coopérer autrement en acteurs de changement et les deux programmes concertés pluri-acteurs (PCPA).

Principaux éléments financiers

Le total du bilan au 31/12/2020 est en augmentation par rapport au 31/12/2019 passant de 6 426 622,52 € à 7 311 335,99 €. Cette évolution s'explique par la mise en œuvre des programmes pluriannuels du CFSI ainsi que les incidences de la pandémie comme expliqué en début d'annexe. Le calendrier des programmes entraîne chaque année, et plus encore en 2020, des modifications importantes dans les produits et les charges constatés d'avance.

La diminution des charges du compte de résultat 2020 (-22,7 %) est également liée à l'exécution des programmes qui a conduit à constater des charges d'exploitation ainsi que des dotations aux engagements moins importantes.

En termes de ressources, le CFSI bénéficie du soutien des pouvoirs publics français (Agence Française de Développement), de l'Union européenne pour les deux PCPA (pour le Congo, fin du programme le 31/03/2020), de ses donateurs individuels et de fondations privées.

Les fonds issus de la générosité sont en augmentation de 9 % (passant de 492 431,27 à 542 316,88 €), d'une part car les ressources issues de la collecte auprès des donateurs individuels ont augmenté de 6 % (32 523,31 €), d'autre part la Fondation Léa nature (soutien du Festival) a versé un complément à la convention triennale signée en 2019, sous forme de dons et Triballat a également versé son soutien sous forme de don. Ils sont tous deux enregistrés en don entreprise.

Le CFSI a également bénéficié cette année d'un apport exceptionnel de Seed Foundation qui, du fait de sa dissolution, a dévolué à notre association une partie de ses fonds propres pour un montant de 70 000 € qui ont été affectés au programme Pafao (promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest).

3.3. Principales règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi que selon les principes des règlements suivants émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08 ;
- règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il n'y a pas de dérogation aux principes comptables, ni de changement de méthode comptable sur l'exercice.

Il est établi pour les mêmes opérations :

- une comptabilité générale tenue selon le plan comptable général, en particulier celui des associations, aboutissant au bilan et au compte de résultat ;
- une comptabilité analytique qui ventile les charges et les produits par destination, c'est à dire en fonction de chaque objectif ou action.

Les subventions sont comptabilisées de la manière suivante :

- la part des subventions prévue pour l'exercice est constatée en produits de l'exercice ;
- les montants contractuels accordés et non encore versés au 31 décembre sont inscrits à l'actif du bilan dans la rubrique subventions à recevoir ;
- la part des subventions relative aux exercices futurs est inscrite au passif du bilan en produit constaté d'avance ;
- le cas échéant, quand une subvention prévue pour l'exercice n'a pas été utilisée en totalité, l'engagement d'emploi est inscrit en charges à la rubrique « engagements à réaliser sur subvention » et en fonds dédiés sur subventions au passif du bilan.

Concernant le suivi des programmes cofinancés, le compte de résultat retrace les différents mouvements liés aux conventions signées avec les organisations membres du CFSI ou partenaires (PCPA, programme de promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest, campagne ALIMENTERRE, CAAC) impliquées dans l'exécution des programmes. A la fin de l'exercice, pour les programmes pluriannuels, les comptes sont arrêtés au regard de l'avancement de chaque programme ou projet. La part des conventions signées avec les organisations membres ou partenaires et correspondant à des charges non réalisées au 31/12/2020 est inscrite en charges constatées d'avance. Autrement dit, tous les engagements pris avant la fin de la clôture de l'exercice sont constatés dans la comptabilité du CFSI.

Les apports en nature des organisations parties prenantes aux actions subventionnées sont introduits au titre des contributions valorisées pour mettre en harmonie la comptabilité analytique avec les tableaux financiers de justification des cofinancements. Ces opérations, d'un montant de 41 573,14 €, ne sont pas intégrées dans le compte de résultat.

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources est intégré à l'annexe. Il est présenté selon l'arrêté du 22 mai 2019 relatif à la présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées pas des organismes faisant appel à la générosité publique.

3.4. Résultat

Le compte de résultat 2020 laisse apparaître un solde positif de 378,22 €. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire de l'affecter, conformément aux statuts du CFSI, à la réserve statutaire qui se montera après affectation à 72 781,78 €.

3.5. Informations sur le bilan

Informations sur les comptes de bilan - actif

Variation des immobilisations corporelles et incorporelles

IMMOBILISATIONS	Immobilisation	Augmentation	Diminution	Immobilisation
	01/01/2020			31/12/2020
Logiciels	22 818,47			22 818,47
Logiciels en cours d'acquisition		5 937,60		5 937,60
Mobilier et matériel de bureau	7 642,12			7 642,12
Matériel bureautique/informatique	19 778,94	16 618,80	167,99	36 229,75
Travaux siège social	36 212,82			36 212,82
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	86 452,35	22 556,40	167,99	108 840,76

Les investissements de 2020 correspondent à l'acquisition d'un copieur multifonction et d'un logiciel permettant l'affectation analytique automatique des impressions.

Tableau des amortissements

Le mode linéaire d'amortissement est retenu pour toutes les immobilisations. Les durées principales d'amortissement sont :

- 12 mois pour les logiciels ;
- 3 ans pour le matériel informatique ;
- 5 ans pour le mobilier et le matériel de bureau ;
- 8 ans pour les travaux.

AMORTISSEMENTS	Amortissement	Dotation	Sortie de l'actif	Amortissement
	01/01/2020			31/12/2020
Logiciels	21 131,31	1 496,00		22 627,31
Mobilier et matériel de bureau	7 107,26	169,20		7 276,46
Matériel informatique	18 377,16	5 154,35	167,99	23 363,52
Travaux siège social	32 838,11	1 918,48		34 756,59
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	79 453,84	5 004,93	167,99	88 023,88

Immobilisations financières : 16 738,05 € (16 501,93 € au 31/12/2019)

Les immobilisations financières concernent :

- le dépôt de garantie pour les bureaux du 32 rue Le Peletier 15 416,47 €
- le compte de prêt auprès de l'OCIL (collecteur du 1 % logement) 1 321,58 €

Créances diverses : 612 883,58 € (514 580,29 € au 31/12/2019)

Les créances diverses sont à échéance inférieure à un an. Elles se répartissent de la manière suivante :

- produits à recevoir correspondant notamment à des refacturations pour les programmes (ex : Festival de films) et les sous-locataires, des dons, des cotisations et des apports pour les projets dus au titre de 2020 et encaissés en 2021 (109 674,68 €) ;
- acomptes versés à des organisations membres et partenaires dans le cadre de conventions de financement (la majorité des conventions prévoit un acompte de 50 % à la signature) et autres créances (503 208,90 €).

Subventions à recevoir : 2 570 191,62 € (1 659 866,40 € au 31/12/2019)

	Montant brut	Échéance à 1 an	Échéance à plus d'un an
Agence Française de développement	2 440 475,00	1 487 492,00	952 983,00
Autres subventions	129 716,62	5 974,00	123 742,62
TOTAL	2 570 191,62	1 493 466,00	1 076 725,62

Charges constatées d'avance : 2 243 645,76 € (1 819 853,29 € au 31/12/2019)

Ce poste correspond aux charges constatées durant l'année qui concernent les exercices suivants. On distingue :

- la part des activités qui se dérouleront après le 31/12/2020 dans le cadre des conventions avec les membres du CFSI (837 305,16 €) et les partenaires des Programmes agriculture et alimentation, PCPA Algérie et PCPA Congo (1 384 527,11 €) ;
- les charges engagées au titre des programmes et qui se dérouleront après le 31/12/2020 : frais de déplacement, loyer cellule Alger, prestataires (7 228,24 €) ;
- les charges engagées en 2020 pour le fonctionnement : location de la machine à affranchir, contrat d'assistance pour les logiciels de comptabilité et paie et fournitures non consommées au 31/12/2020 (14 585,25 €).

Informations sur les comptes de bilan – passif

Fonds propres : 423 414,52 € (423 036,30 € au 31/12/2019)

Conformément aux décisions de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2020, le résultat de l'exercice 2019 a été affecté à la réserve statutaire.

FONDS PROPRES	01/01/2020	mouvement exercice	résultat 2020	31/12/2020
Réserve statutaire	71 542,60	860,96		72 403,66
Réserve opérations de développement	350 632,74			350 632,74
Report à nouveau	0,00	0,00		0,00
Résultat de l'exercice	860,96	-860,96	378,22	378,22
Total des fonds propres	423 036,30	0,00	378,22	423 414,52

Fonds dédiés : 1 619 921,01 € (2 054 200,47 € au 31/12/2019)

Les fonds dédiés correspondent à :

- la part non utilisée des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets pluriannuels ;
- la part des engagements pris sur les fonds privés (produits de la collecte) et qui n'a pas encore été totalement utilisée dans le cadre de projets pluriannuels conventionnés.

FONDS DEDIES - ORIGINE DES FONDS	Solde au 1/01/2020	Dotations	Reprise	Solde au 31/12/2020
Subventions publiques	1 761 929,22	509 481,94	932 351,39	1 339 059,77

FONDS DEDIES - ORIGINE DES FONDS	Solde au 1/01/2020	Dotation	Reprise	Solde au 31/12/2020
Générosité du public	236 526,71	53 000,00	22 291,72	267 234,99
Subventions privées	55 744,54	0,00	42 118,29	13 626,25
TOTAL	2 054 200,47	562 481,94	996 761,40	1 619 921,01

Dépôts reçus : 10 399,80 € (10 399,80 € au 31/12/2019)

Il s'agit des dépôts versés par les sous-locataires des bureaux loués par le CFSI au 32, rue Le Peletier.

Dettes fournisseurs - comptes rattachés : 2 698 177,64 € (2 343 064,13 € au 31/12/2019)

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés comprennent :

- les dettes fournisseurs (fournitures, services) : 471 888,15 € ;
- les dettes liées aux conventions avec les membres du CFSI (pour chaque opération, une convention est rédigée et prévoit un règlement du programme en plusieurs tranches) soit 966 501,82 € dont 41 440,89 € correspondant à des conventions à échéance supérieure à un an ;
- les dettes liées aux conventions avec les partenaires du CFSI (PCPA, Pafao, ALIMENTTERRE) : 1 259 787,67 € dont 224 384,62 € sont à échéance supérieure à un an.

Dettes fiscales et sociales : 118 948,02 € (108 429,82 € au 31/12/2019)

Ces dettes comprennent

- les dettes sociales : dotations aux congés payés (49 263,26 €), les cotisations sociales et les taxes sur les salaires dues au 31/12/2020 qui ont été réglées au début de l'année 2021 (38 574,35 €), le prélèvement à la source des salaires de décembre 2020 réglé en janvier 2021 (3 118,31 €) et les cotisations sociales sur les congés à payés (27 489,10 €) ;
- les dettes fiscales : 503 € correspondant à l'impôt sur les intérêts perçus sur les livrets d'épargne.

Produits constatés d'avance : 2 440 475 € (1 487 492 € au 31/12/2019)

Les produits constatés d'avance correspondent à la partie rattachée aux exercices futurs des subventions reçues et pour lesquelles le CFSI a signé une convention pluriannuelle de financement. L'évolution s'explique par l'exécution des programmes.

Autres informations

Information résumée sur l'état des créances et des dettes

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES			
	Montant brut	à 1 an	à plus d'1 an
CREANCES			
Prêts OCIL et dépôt loyer	16 738,05	15 416,47	1 321,58
Créances diverses	612 883,58	612 381,08	502,50
Subventions à recevoir	2 570 191,62	1 493 466,00	1 076 725,62
TOTAL CREANCES	3 199 813,25	2 121 263,55	1 078 549,70
DETTES			
Dépôts reçus pour bureau	10 399,80	10 399,80	
Autres dettes	0,00		

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES			
	Montant brut	à 1 an	à plus d'1 an
Dettes fournisseurs	2 698 177,64	2 432 352,13	265 825,51
Dettes fiscales et sociales	118 948,02	118 948,02	
TOTAL DETTES	2 827 525,46	2 561 699,95	265 825,51

Engagements hors bilan

Le CFSI est colégataire universel avec 5 associations du legs de M Pierre-Marcel Colombier dont l'état de l'actif et du passif révèle une succession bénéficiaire. Au jour de la clôture des comptes, le montant destiné au CFSI reste inconnu.

Indemnité de fin de carrière

Le CFSI ne relevant d'aucune convention collective, le calcul de l'indemnité est basé sur le code du travail. Une évaluation a été réalisée mais aucune provision n'est comptabilisée.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux de charges : 43 %
- Taux très faible de rotation du personnel
- Table de taux de mortalité : (table INSEE année 2019)
- Taux d'actualisation : 0,34 %

Le montant ainsi évalué est de 31 462,12 €.

3.6. Informations sur le compte de résultat

Le compte de résultat présente les charges et les produits par nature. Les éléments précisés ci-dessous concernent les évolutions significatives constatées pour certains postes. Les dépenses par destination sont décrites dans l'annexe au compte d'emploi des ressources.

Les charges

Les achats et services extérieurs : 382 818,43 € (503 566,22 € en 2019)

Les achats et les services extérieurs sont en diminution de 24 %. A l'intérieur de cette rubrique, on constate les diminutions suivantes :

- une augmentation de la sous-traitance liée en grande partie à la prospection de nouveaux donateurs ;
- une diminution des honoraires liée notamment aux audits spécifiques prévus pour les programmes ;
- une importante diminution des frais de déplacement liée à la pandémie impactant toutes les activités du CFSI (programmes et vie statutaire).

Les ressources humaines : 754 636,51 € (767 483,84 € en 2019)

Les charges liées aux ressources humaines salariées représentent 33 % du budget hors dotations aux engagements. Ce pourcentage est plus important que les années précédentes (28 % en 2019). Cette variation est due à la baisse du volume de dépenses enregistrées du fait de la pandémie.

Elles sont en baisse notamment en raison du recours, en 2019, à des salariés en contrat à durée déterminée liés à un remplacement pour congé de maternité et un en attente de recrutement .

Le niveau des rémunérations est déterminé par une grille de salaires. La valeur du point n'a pas évolué en 2020.

Les trois salaires annuels bruts les plus élevés se montent à 174 971 €.

Les autres charges : 1 105 950,67 € (1 457 472,28 € en 2019)

Les autres charges sont en diminution de 24 %. Elles incluent principalement :

- les conventions signées avec des membres et des partenaires du CFSI pour les différents programmes dont les montants exécutés sont en progression du fait de l'avancée des programmes ;
- les dépenses réalisées par les cellules exécutives des PCPA en Algérie et au Congo ;
- les droits de diffusion des films qui sont refacturés aux organisateurs.

En 2020, 109 conventions ont fait l'objet d'un suivi dont 60 signées au cours de l'exercice. 62 conventions pluriannuelles ne sont pas entièrement justifiées à la fin de l'exercice et seront exécutées en 2021 et 2022.

	Montant exécuté en 2019	Montant exécuté en 2020
Membres et partenaires concernés		
Membres du CFSI : Adesaf, Cap Solidarités, CGT, Elevages sans frontières, Grdr, Gret, Guinée 44, Pays de Savoie Solidaire, SOL, SPF, Universel	134 341,99	172 175,18
Partenaires CFSI : programme Terres nourricières	155 942,44	199 253,37
11 associations congolaises membres du PCPA Congo	202 106,71	34 582,83
Cellule Congo (gouvernance, formation, animation)	246 800,25	237 771,06
17 associations algériennes membres du PCPA Algérie	372 290,20	205 702,91
Cellule Algérie (gouvernance, formation, animation)	279 875,93	229 683,13
sous total conventions et charges liées aux actions de développement	1 391 357,52	1 079 168,48
ALIMENTERRE (Associations locales Artisans du Monde, Cap Solidarités, Coopération Atlantique-Guinée 44 membres du CFSI)	6 676,00	14 355,47
ALIMENTERRE 14 coordinations territoriales non membres du CFSI,	40 412,50	4 738,30
sous total conventions liées aux actions de sensibilisation et étude plaidoyer	47 088,50	19 093,77
TOTAL	1 438 446,02	1 098 262,25

Les engagements à réaliser sur les ressources affectées : 562 481,94 € (713 540,94 € en 2019)

Il s'agit des engagements à réaliser sur les fonds affectés à des programmes. La dotation est inférieure à celle constatée en 2019 compte tenu de l'exécution des programmes.

Les ressources

Le financement de l'exercice a été assuré à 66 % par des ressources de l'exercice et à 34 % par des reprises sur dotations aux engagements sur les ressources affectées.

Les ressources hors reprise sur ressources affectées

Les ressources de l'exercice comprennent :

- des dons et legs ;
- des subventions privées et des subventions publiques correspondant à des cofinancements de l'Agence Française de Développement (Agriculture et Alimentation, PCPA Algérie, PCPA Congo, CAAC) et à des cofinancements de l'Union européenne (PCPA Algérie, PCPA Congo) ;
- des produits divers (cotisations, participation des organisations membres ou partenaires au financement des actions, etc.).

Les dons et dévolution 612 316,88 € (492 431,27 € en 2019)

Les montants collectés sont en augmentation par rapport au réalisé de 2019 (+ 130,4 K€). Un versement exceptionnel de 70 000 € de Seed Foundation explique en partie cette variation. La part des dons des particuliers a augmenté de 6,7 % en 2020 par rapport à 2019.

	Nombre de dons 2019	Montants 2019	Don moyen	Nombre de dons 2020	Montants 2020	Don moyen
Donateurs 1 à 3 dons par an	2 690	212 954	80	2 771	225 038	81
Donateurs prélevés	15 258	245 957	16	15 301	248 058	16
Nouveaux donateurs	1 104	33 520	30	1 775	52 220	29
Sous-total donateurs individuels	19 052	492 431	26	19 847	525 317	26
Dons entreprise				2	17 000	
TOTAL DON	19 052	492 431		19 849	542 317	

La stratégie de collecte a été validée par le conseil de direction de juin 2020, en prenant en compte les conséquences de la crise sanitaire. Les appels à la générosité ont été déclinés de la manière suivante :

- fidélisation : progression de 6 % par rapport à 2019 soit 14 K€ en plus, la fidélisation se traduit par l'envoi de lettres d'appel au don (dont « l'Essentiel de l'année 2019 » pour le dernier mailing de l'année) A ces activités se sont ajoutés des appels aux dons par emailing, et les lettres d'informations du CFSI et ALIMENTERRE ;
- prélèvements : maintien des prélèvements ;
- recrutement de nouveaux donateurs : 1 775 donateurs ont été recrutés .

Concernant les modalités de paiement, on note une stabilité des moyens de paiement :

- les prélèvements représentent 47 % du montant total de la collecte. 1 832 donateurs ont été prélevés en 2020, soit 31 % des personnes ayant fait un don au CFSI en 2020 ;
- les règlements par chèque représentent 46 % du montant total de la collecte ;
- les dons via Internet représentent 6 % du montant total. On constate une augmentation (34 K€ en 2020 contre 26,3 K€ en 2019) ;
- les autres moyens de paiement (virements etc.) représentent moins de 1 % du montant total.

Les subventions publiques et privées : 962 944,88 € (1 489 957,97 € en 2019)

Les montants indiqués ci-dessous correspondent aux montants recus en cours d'année et affectés à l'exercice. La part prévue au budget sur l'exercice et non consommée en cours d'année est inscrite en charges en dotations aux engagements. Si en cours d'année, une convention est signée, la part de la subvention concernant les exercices futurs est inscrite en produits constatés d'avance. Par conséquent, elle n'apparaît pas dans les montants indiqués ci-dessous.

OBJET	Origine	Montant de l'exercice
Terres nourricières (agriculture et alimentation)	AFD	771 978
PCPA Congo	AFD et UE	-19 658

OBJET	Origine	Montant de l'exercice
Subventions publiques		752 320
Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest	Fondation de France	140 000
ALIMENTERRE	Autres	70 625
Subventions privées		210 625
TOTAL		962 945

Les autres produits : 224 774,89 € (275 697,87 € en 2019)

Les autres produits comprennent :

- les cotisations des membres du CFSI (34 100 €) ;
- les participations des membres et des partenaires au financement des conventions (179 910,30 €) ;
- des produits divers de gestion (10 764,59 €) incluant notamment des ressources pour le Festival de films ALIMENTERRE, les adhésions des organisations françaises, algériennes et congolaises aux PCPA Algérie et PCPA Congo.

Les produits financiers : 24 246,38 € (10 548,02 € en 2019)

Les produits financiers comprennent les différences positives de change (21 738,07 €) et les produits financiers issus des placements des livrets et des placements financiers (2 508,31 €). Les écarts de change correspondent à la variation du taux de change du dinar algérien entre la date de réception des virements et celle du paiement des dépenses.

Les reprises sur ressources affectées : 996 761,40 € (1 193 810,16 € en 2019)

Il s'agit de reprises effectuées au cours de l'exercice 2020 sur des ressources affectées à des actions pluriannuelles et utilisées durant l'exercice. Elles concernent :

- des fonds dédiés sur subventions, soit 935 311,40 € (Coopérer autrement en acteurs de changement, Terres nourricières, PCPA Congo, PCPA Algérie) ;
- des fonds privés, soit 61 450,12 € pour différents programmes.

3.7. Autres informations

Contributions volontaires à titre gratuit

Les contributions volontaires à titre gratuit sont comptabilisées pour prendre en compte les apports en nature des membres et des organisations partenaires aux programmes cofinancés en Algérie et au Congo. Elles se montent à 41 573,14 € mais ne sont pas incluses dans le compte de résultat.

En complément, le CFSI estime le nombre de bénévoles mobilisés sur ces différentes activités à 50 équivalents temps plein.

Ressources humaines

Effectif salarié au 31/12/2020 : 10,9 équivalents temps plein.

Les trois principaux dirigeants du CFSI sont les membres élus du bureau (président, vice-président, trésorier) qui assument leur fonction à titre bénévole.

Avantages en nature (dirigeants et bénévoles) : néant

Fonctionnement statutaire et gestion désintéressée

Aucune rémunération n'est versée aux membres du conseil de direction. Seuls les frais de déplacements des membres du conseil de direction résidant en province et venant à Paris pour les réunions statutaires sont remboursés sur justificatif (billet SNCF). Le total de ces remboursements, tous déplacements confondus, se monte à 269,00 €.

Liste des filiales et autres organismes

Néant

Agrément du Don en Confiance

En mars 2019, le CFSI a obtenu la reconduction de son agrément triennal par le Don en Confiance.

Commissaire aux comptes

Les comptes de l'exercice sont certifiés par le Cabinet Doucet Beth et Associés. Le montant des honoraires versés s'élève à 16 398 € TTC.

Faits postérieurs à l'exercice et perspectives d'activités

Le CFSI a démarré l'exercice 2021 en poursuivant la mise en œuvre des actions bénéficiant de cofinancements pluriannuels (PCPA Algérie, PCPA Congo, programme coopérer autrement en acteurs de changement, programme agriculture et alimentation) toujours dans le contexte particulier de la pandémie qui empêchent au 1^{er} semestre les déplacements.

Le CFSI est bénéficiaire d'un legs dont la notification a été réceptionnée en début d'année. Le Conseil de direction en a été informé et a donné son approbation en mai 2021.

4. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

4.1. Description du modèle socio-économique du CFSI

Le CFSI est une plate-forme associative qui regroupe des organisations engagées dans la promotion des droits humains et la lutte contre les inégalités. Il agit en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durables et solidaires et renforce les organisations des sociétés civiles. Il favorise le dialogue et un travail collectif entre ses membres pour leur permettre d'agir plus efficacement avec les populations et les organisations qu'ils soutiennent. Il soutient des initiatives concrètes dans les pays en développement, sensibilise l'opinion publique et mène des actions de plaidoyer auprès des décideurs.

Les missions sociales du CFSI se concentrent autour de trois métiers :

- animation de réseaux d'échanges et d'espaces collectifs sur une entrée sectorielle ou géographique ;
- mobilisation de ressources financières pour accompagner des initiatives et des organisations soutenues par ses membres et / ou partenaires ;
- production et diffusion de connaissances issues de ses programmes et des expériences de ses membres pour sensibiliser d'autres réseaux, des non-convaincus et interpeller les décideurs politiques et économiques.

Le financement du CFSI est assuré par la générosité du public, par des bailleurs de fonds publics et privés et par les apports de ses membres et de ses partenaires sous forme de cotisation et d'apports à des projets.

4.2. Politique de réserves

Les réserves du CFSI se montent au 31 décembre 2020, à 2,3 mois d'activité (fonds propres inscrits au bilan / total mensuel des emplois hors dotation aux engagements). Ce ratio est supérieur à celui constaté au 31/12/2019 du fait de la diminution importante du volume des emplois en 2020 due à la pandémie. Il reste faible, une réserve correspondant à trois mois d'activité serait nécessaire pour garantir une pérennité des actions.

4.3. Règles d'établissement du compte d'emploi des ressources (CER)

Les règles d'établissement du compte d'emploi des ressources ont été définies par le Conseil de direction de décembre 2009 puis arrêtées par le Conseil de direction de mai 2010.

Définition des missions sociales

Les missions sociales du CFSI correspondent aux axes programmatiques réaffirmés dans le cadre stratégique 2017 - 2021 adopté par l'assemblée générale de juin 2017 :

- *agriculture et alimentation* qui correspond à un ensemble d'actions en faveur du développement de l'agriculture familiale et paysanne et de la promotion du droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire ;
- *société civile et participation* qui vise d'une part à favoriser des coopérations autour d'enjeux partagés et d'autre part à renforcer les organisations de la société civile pour qu'elles participent à la définition et au suivi des politiques publiques.

Principes d'affectation des coûts

Les coûts sont imputés dans la comptabilité analytique qui intègre les trois rubriques du CER :

- les missions sociales où figurent tous les coûts directs liés aux activités réalisées, en France ou à l'étranger, dans le cadre de ces missions ;
- les frais de recherche de fonds où figurent tous les coûts d'appel à la générosité du public, de recherche des fonds privés et des fonds publics ;
- les frais de fonctionnement où sont inclus tous les coûts indirects des activités et les coûts de structure et de direction générale.

Les frais de personnel sont imputés aux différentes rubriques du CER en fonction des temps passés par les salariés sur les activités liées à leur poste. A cet effet, chaque salarié remplit une feuille temps mensuelle. Celle-ci permet d'imputer :

- le temps de travail dédié à la mise en œuvre des missions sociales qui disparaîtrait si la mission sociale n'existait plus (appui, animation, étude) ;
- le temps de travail correspondant à la recherche de fonds ;
- le temps de travail nécessaire à la direction, l'administration générale de l'association, à la vie associative et à la communication institutionnelle.

Principes d'affectation des ressources aux missions sociales

L'affectation des ressources aux missions sociales (ressources issues de la générosité du public, subventions et autres ressources) est réalisée à partir des budgets d'activité :

- ceux comprenant des ressources publiques et privées font l'objet d'une convention avec les bailleurs indiquant la répartition des fonds publics et des fonds issus de la générosité du public ;
- les budgets d'activités comprenant seulement des ressources issues de la générosité du public (ex. appels à initiatives sur fonds propres) sont votés par le Conseil de direction dans le cadre du vote du budget général lui-même approuvé par l'assemblée générale ou le cas échéant lors d'un vote spécifique.

Cette répartition est, si nécessaire, ajustée en cours d'exercice dans le cadre du suivi budgétaire et en fin d'exercice lors de l'arrêté des comptes en fonction des financements obtenus et des dépenses engagées.

Principes concernant le financement des frais de recherche de fonds et le fonctionnement

Les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement sont financés par :

- une quote-part des ressources publiques et privées finançant les missions sociales conformément au pourcentage autorisé par les bailleurs de fonds (généralement 7 % du coût des missions sociales pour les programmes financés par l'UE et 10 % pour ceux financés par l'AFD) ;
- les ressources spécifiques comme les cotisations des organisations membres du CFSI ;
- la part éventuelle non financée par ces différentes ressources est financée par les ressources issues de la générosité du public. Elle est indiquée dans le CER. L'excédent éventuel de ces ressources finance les frais de recherche de fonds.

Principes concernant les immobilisations

La mise en œuvre des missions sociales ne nécessite pas d'immobilisation. De fait, le mécanisme de retraitement de la part des acquisitions d'immobilisations brutes financées par la générosité du public ainsi que les dotations correspondantes n'a pas été utilisé dans l'élaboration du CER (rubrique4 des emplois).

4.4. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2020		2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
1- Produits liés à la générosité du public	612 317	612 317	492 431	492 431
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	612 317	612 317	492 431	492 431
<i>- Dons manuels</i>	532 317	532 317	492 431	492 431
<i>- Legs, donations et assurances-vie</i>	70 000	70 000		
<i>- Mécénat</i>	10 000	10 000		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 – Produits non liés à la générosité du public	248 127	0	274 340	0
2.1 Cotisations sans contrepartie	37 333		38 006	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liées à la générosité du public	421 419		578 084	
3 - Subventions et autres concours publics	752 230		1 148 208	
4 - Rerises sur provisions et dépréciations				
5 – Utilisation de fond dédiés antérieurs	996 761	22 292	1 193 810	138 326
Total produits	2 820 151	634 609	3 450 539	630 757
Charges par destination	0		0	
1 - missions sociales	1 699 238	261 196	2 242 339	214 926
1.1 Réalisées en France	496 241	27 724	643 119	23 240
<i>- Actions réalisées par l'organisme</i>	466 429	8 631	596 280	6 411
<i>- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France</i>	29 812	19 094	46 839	16 829
1.2 Réalisées à l'étranger	1 202 996	233 471	1 599 220	191 686
<i>- Actions réalisées par l'organisme</i>	577 328	0	726 433	0
<i>- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger</i>	625 668	233 471	872 787	191 686
2 - Frais de recherche de fonds	250 473	222 114	214 309	179 873
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	222 114	222 114	179 873	179 873
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	28 359	0	34 436	0
3 - Frais de fonctionnement	298 813	98 300	273 942	50 638
4 - Dotations aux amortissements et dépréciations	8 264	0	5 005	0
5 - Impôts sur les bénéficiaires	503		543	
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	562 482	53 000	713 541	184 459
Total charges	2 819 772	634 603	3 449 678	629 896
Excédent ou déficit	378	0	861	861

4.5. CROD des contributions volontaires en nature (CVN)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2020		2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- contributions volontaires liées a la generosite du public	0	0	0	0
Bénévoiat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2- contributions volontaires non liées a la générosité du public	41 573	0	68 652	0
3- concours publics en nature	0	0	0	0
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	41 573	0	68 652	0
charges par destination				
1- contributions volontaires aux missions sociales	41 573	0	68 652	0
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger	41 573	0	68 652	0
2- contributions volontaires a la recherche de fonds				
3- contributions volontaires au fonctionnement				
TOTAL	41 573	0	68 652	0

4.6. Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD (charges et CVN)

Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination (CROD)

	Missions sociales				Frais de rech de fonds		Frais de fonct.	Dot amort	Impôts	Report en fonds dédiés	TOTAL DU CR
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	1 151		556		168	35	2 994				4 905
Autres achats et charges externes	40 606		19 803		171 746		145 758				377 913
Impôts, taxes et versements assimilés							6 083				6 083
Salaires et traitements	259 436		92 824		33 197	17 767	92 633				495 858
Charges sociales	130 983		48 435		17 003	10 558	49 359				256 338
Dotations aux amortissements								8 264			8 264
Reports en fonds dédiés										562 482	562 482
Autres charges	34 253	29 812	414 234	625 668			1 984				1 105 951
Charges financières			1 475				1				1 476
Charges exceptionnelles							0				0
Impôt sur les bénéfices									503		503
TOTAL	466 429	29 812	577 328	625 668	222 114	28 359	298 813	8 264	503	562 482	2 819 772

Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination

	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	en France	à l'étranger			
Personnel bénévole		41 573			41 573
TOTAL	0	41 573	0	0	41 573

4.7. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

EMPLOIS PAR DESTINATION		2020	2019	RESSOURCES PAR ORIGINE		2020	2019
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1 - missions sociales		261 196	237 552	1 - ressources liées a la generosite du public		612 317	492 431
1.1 Réalisées en France		27 724	23 240	1.1 Cotisations sans contrepartie			
- Actions réalisées par l'organisme		8 631	6 411	1.2 Dons, legs et mécénat		612 317	492 431
- Versements à un organisme agissant en France		19 094	16 829	- Dons manuels		532 317	492 431
1.2 Réalisées à l'étranger		233 471	191 686	- Legs, donations et assurances-vie		70 000	
- Actions réalisées par l'organisme		0	0	- Mécénat		10 000	
- Versements à un organisme agissant à l'étranger		233 471	191 686	1.3 Autres produits liés à la GP			
2 - frais de recherche de fonds		222 078	179 873				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		222 114	179 873				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		0	0				
3 - frais de fonctionnement		98 300	50 638				
TOTAL DES EMPLOIS		581 609	445 436	TOTAL DES RESSOURCES		612 317	492 431
4 - dotations aux provisions et depreciations		0		2 - reprises sur provisions et depreciations			
5 - reports en fonds dedies de l'exercice		53 000	184 459	3 - utilisation des fonds dedies anterieurs		22 292	138 326
excédent de la generosite du public de l'exercice				deficit de la generosite du public de l'exercice			
TOTAL		634 609	629 896	TOTAL		634 609	630 757
				ressources reportees liées a la generosite du public en debut d'exercice (hors fonds dedies)		146 792	145 931
				(+) Excédent ou (-) insuffisance de la GP		0	861
				ressources reportees liées a la generosite du public en fin d'exercice (hors fonds dedies)		146 792	146 792
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		2020	2019	RESSOURCES DE L'EXERCICE		2020	2019
EMPLOIS DE L'EXERCICE				1- contributions volontaires liées a la GP			
1- contributions volontaires aux missions sociales		41 573	68 652	Bénévolat		41 573	68 652
Réalisées en France				Prestations en nature			
Réalisées à l'étranger		41 573	68 652	Dons en nature			
2- contributions volontaires a la recherche de fonds							
3- contributions volontaires au fonctionnement							
TOTAL		41 573	68 652	TOTAL		41 573	68 652

Paris, le 8 juin 2021

Yves Le Bars, Président

Christophe Alliot, Trésorier

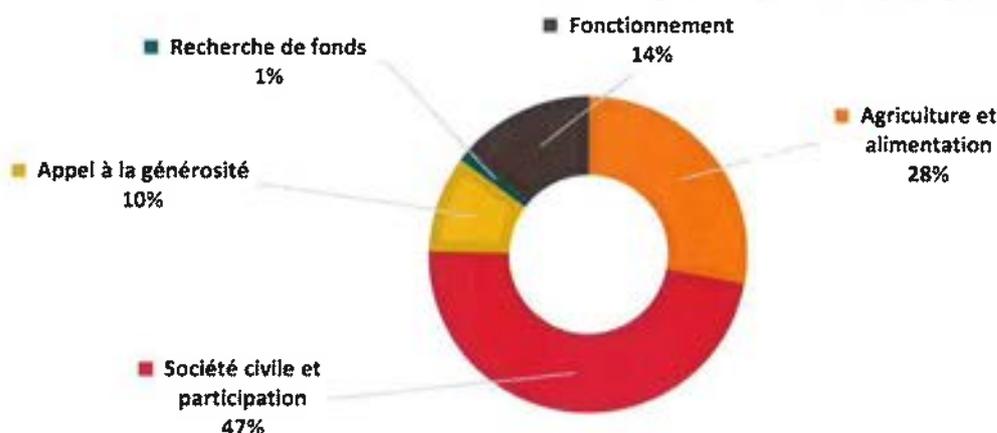
4.8. Répartition des emplois de l'exercice

Ventilation des emplois par nature de charges

	missions sociales	recherche de fonds	Fonctionnement	2020
Edf	0	0	802	802
Fournitures bureau et entretien	654	0	1 818	2 473
Photocopies et copieur	1 053	203	374	1 630
Sous traitance	9 325	137 849	10 329	157 503
Loyers et charges locatives	0	0	82 315	82 315
Entretien, assurance, documentation	10 989	0	21 849	32 838
Honoraires - expertises	6 000	0	16 766	22 766
Impression publication	4 210	5 382	1 390	10 981
Déplacements et frais de mission	16 802	0	1 159	17 961
Affranchissements téléphone fax	1 707	24 524	3 435	29 666
Autres services extérieurs	11 376	3 991	8 515	23 882
Sous total achats et services	62 117	171 949	148 752	382 818
Impôts et taxes	0	0	6 586	6 586
Sous total impôts et taxes	0	0	6 586	6 586
Salaires	352 261	50 963	92 633	495 858
Cotisations sociales	179 418	27 560	49 359	256 338
Sous total ressources humaines	531 679	78 524	141 993	752 195
Charges diverses de gestion	5 705	0	1 984	7 688
Convention actions développement	587 769	0	0	587 769
Allocation de fonds partenaires	491 399	0	0	491 399
Convention sensibilisation concertation	19 094	0	0	19 094
Sous total autres charges	1 103 967	0	1 984	1 105 951
Dotations aux amortissements		0	8264	8 264
Sous total dotations aux amortissements		0	8264	8 264
Sous total charges d'exploitation	1 697 763	250 473	307 579	2 255 814
Charges financières	1 475	0	1	1 476
sous total charges financières	1 475	0	1	1 476
Emplois de l'exercice	1 699 238	250 473	307 780	2 257 290
Engagement à réaliser sur subvention	509 482	0	0	509 482
Engagement à réaliser sur fonds générosité	53 000	0	0	53 000
Engagement à réaliser sur fonds privés	0	0	0	0
Sous total engagements	562 482	0	0	562 482
Total charges du CER	2 261 720	250 473	307 780	2 819 772
Transfert de charges affectant l'exercice	2 441			2 441
total	2 264 161	250 473	307 780	2 822 214

Les missions sociales représentent 75 % des emplois de l'exercice (hors engagement), les frais liés à l'appel à la générosité 10 %, le fonctionnement 14 % et les frais de recherche de fonds 1%.

RÉPARTITION DES EMPLOIS 2020



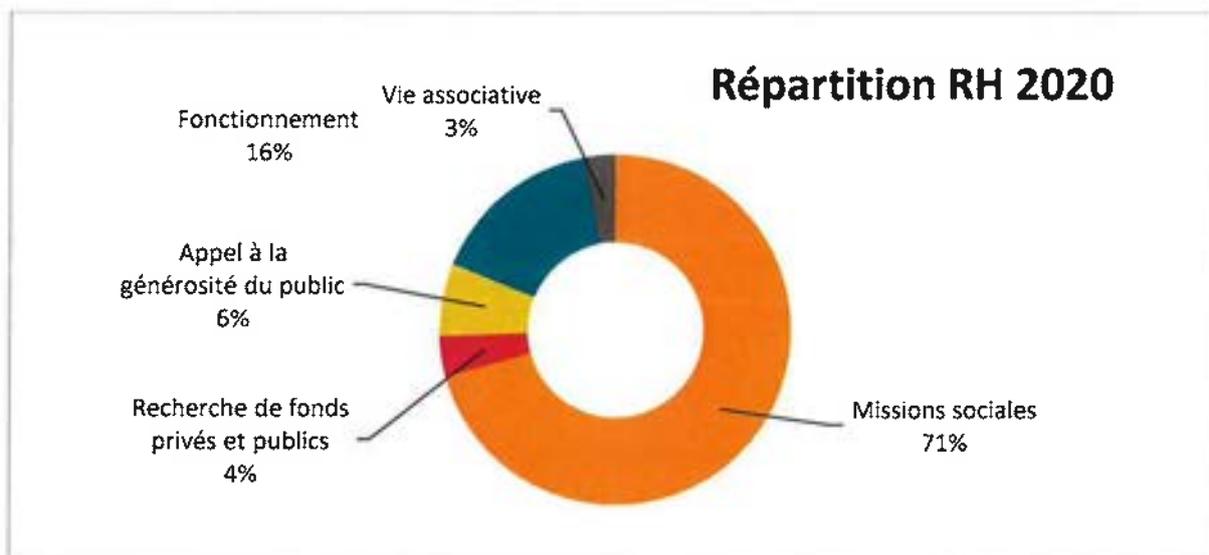
Répartition des ressources humaines

71 % des ressources humaines concernent les missions sociales pour notamment :

- instruire et suivre l'appel à initiatives et assurer la capitalisation du programme d'appui à l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest, animer le réseau ALIMENTERRE chargé des actions de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté et agir en faveur du droit à l'alimentation par des actions de plaidoyer ;
- animer le programme Coopérer Autrement en Acteurs de Changement (CAAC) et les PCPA, appuyer les équipes algériennes et congolaises qui assurent la mise en œuvre de ces programmes dans ces deux pays.

Pour fournir des moyens indispensables à la mise en œuvre des missions sociales, l'équipe salariée s'investit également :

- dans la recherche de fonds (4 % pour les subventions privées et publiques et 6 % pour les appels à la générosité du public) ;
- dans la vie associative, autrement dit le suivi des instances qui déterminent les orientations générales de l'association (3 %), le fonctionnement général de l'association et la communication institutionnelle (16 %).



Détail des missions sociales : 1 699 238 € (2 242 339 € en 2019)

MISSIONS SOCIALES	2018	2019	2020
appel à initiatives agriculture et alimentation (instruction, suivi, mise en œuvre des projets)	798 367	515 816	367 078
campagne ALIMENTERRE (éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et plaidoyer)	374 123	327 087	263 346
TOTAL AGRICULTURE ET ALIMENTATION	1 172 489	842 903	630 423
PCPA Algérie	900 124	765 364	517 493
PCPA Congo	573 050	547 501	353 349
Coopérer autrement en acteurs de changement	332 350	86 571	197 972
TOTAL SOCIETE CIVILE ET PARTICIPATION	1 805 524	1 399 436	1 068 814
TOTAL DES MISSIONS SOCIALES	2 978 013	2 242 339	1 699 238

Agriculture et alimentation : 630 423 € (842 903 € en 2019)

La nouvelle phase triennale cofinancée par l'Agence Française de Développement vise à renforcer le consommateur local en Afrique de l'Ouest et la sensibilisation des citoyens et des responsables politiques sur cet enjeu. L'année 2020 n'a pas permis de lancer toutes les activités prévues. La pandémie a réduit l'activité des porteurs dont les projets ont été sélectionnés sur le programme Pafao. Il en est de même pour le Festival qui a été organisé avec une majorité de séances en distanciel et sans la participation des intervenants internationaux comme les années passées ce qui explique la diminution des dépenses de l'exercice. Ce Programme bénéficie également de plusieurs cofinancements privés (la Fondation de France, la Fondation Danielle et Nina Carasso, Biocoop, Olga Triballat et la Fondation Léa Nature et de donateurs individuels), il a également reçu, en soutien exceptionnel, une dévolution de Seed Foundation qui a été dissoute en 2020. Il comprend :

- le soutien à des initiatives de terrain à travers le programme de promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (PAFAO). Le CFSI assure le secrétariat d'un appel conjoint CFSI / Fondation de France, l'animation des échanges et de la capitalisation sur le consommateur local, les appuis financiers du CFSI à ses organisations membres et partenaires, (les appuis de la Fondation de France ne sont pas comptabilisés au CFSI car ils sont versés directement par la Fondation de France aux porteurs de projets avec lesquels elle passe des conventions) ;
- l'animation du réseau ALIMENTERRE fortement mobilisé pour le Festival de films ;
- des actions de plaidoyer en faveur du droit à l'alimentation ;
- une activité commune aux trois modalités d'action (soutien à des initiatives de terrain, sensibilisation et plaidoyer) à travers l'action commune lait.

Société civile et participation : 1 068 814 € (1 399 436 € en 2019)

La mission sociale, société civile et participation, est cofinancée par l'Agence Française de Développement, l'Union européenne pour les deux PCPA (fin du programme UE sur le Congo en mars 2020), des bailleurs privés et les donateurs du CFSI. L'évolution 2020 reflète la situation d'avancement des programmes pluriannuels :

- la troisième année du triennal du PCPA Algérie, prolongé jusqu'en mai 2021, qui s'est déroulée dans un climat politique particulier en sus de la situation sanitaire, ce qui n'a pas permis de réaliser toutes les activités prévues au budget empêchant toutes les rencontres physiques notamment l'Assemblée Plénière qui a été reportée en 2021. Ce Programme est également soutenu par la Fondation de France, et la fondation d'entreprise Groupe RATP ;
- la deuxième année de la phase 3 du PCPA Congo pour la période 2019-2021 qui n'a pas été trop impactée par la pandémie exceptée une période de confinement stricte au printemps ;

- la deuxième année de la phase 2 du Programme Coopérer Autrement en Acteurs de Changement (CAAC) soutenu par l'Agence Française de Développement et les donateurs du CFSI. Les dépenses de l'année sont inférieures au montant prévu au budget compte tenu des difficultés des porteurs de projet à mettre en œuvre les activités prévues dans les conventions et de l'impossibilité d'organiser des réunions en présentiel.

Les frais d'appel à la générosité du public et le fonctionnement

Les frais d'appel à la générosité du public : 222 078 € (179 873 € en 2019)

Les frais d'appel à la générosité sont en augmentation par rapport à 2019. L'ensemble des frais engagés en 2020 correspond :

- aux dépenses liées à l'information des donateurs : cette information est réalisée par des courriers postaux (incluant l'envoi de « l'Essentiel de l'année » pour présenter les comptes aux donateurs) et par une lettre électronique trimestrielle. Le CFSI a fait le choix de limiter ses envois postaux à ses donateurs en adressant au maximum 4 courriers par an (et un courrier par an à ceux qui le demandent) ;
- aux dépenses visant à pérenniser les actions du CFSI (passage au prélèvement des donateurs, recrutement de nouveaux donateurs).

L'équipe du CFSI a réalisé l'ensemble des messages. Les opérations de passage au prélèvement et de prospection sont réalisées avec l'appui d'un prestataire extérieur.

Les frais de traitement des dons incluent la saisie des dons réalisée en interne par l'équipe du CFSI et le traitement informatique du fichier pour lequel le CFSI fait appel à un prestataire extérieur.

RATIO DE COLLECTE	2018	2019	2020
collecte brute donateurs individuels	498 081	492 431	525 317
frais d'appel à la générosité	124 540	121 657	163 669
frais de traitement des dons	53 916	58 216	59 229
collecte nette	319 626	312 559	302 419
ratio frais collecte/collecte brute	36%	37%	42%

Les frais de recherche des fonds privés et des fonds publics : 28 359 € (34 436 € en 2019)

La recherche et le suivi des fonds privés et publics sont réalisés par l'ensemble des responsables de programme du CFSI avec l'appui de la responsable administrative et financière et de la direction du CFSI.

En 2020, les charges de personnel pour la recherche de fonds (privés et publics) sont en diminution par rapport à 2019 car des temps d'échanges importants avaient été nécessaires avec l'AFD en 2019 concernant le dépôt de la nouvelle demande du Programme Agriculture et Alimentation.

La vie associative : 29 091 € (22 203 € en 2019)

Les dépenses liées à la vie associative incluent :

- le fonctionnement des instances (déplacements, frais de réunion) ;
- les cotisations à différents collectifs (Don en Confiance, Coordination Sud, F3E) ;
- les ressources humaines correspondantes.

VIE ASSOCIATIVE	2018	2019	2020
Frais des instances	2 325	2 711	858
Adhésion à des collectifs	7 501	7 268	6 256
Ressources humaines	15 405	12 224	21 977
TOTAL	25 231	22 203	29 091

Le fonctionnement général : 244 927 € (231 241 € en 2019)

Les charges de fonctionnement représentent 16 % des emplois hors dotation aux engagements. Elles comprennent :

- les fournitures générales de fonctionnement et les services correspondants imputés au fonctionnement (notamment la maintenance informatique, les honoraires pour l'audit général des comptes du CFSI) ;
- les charges liées au siège social ;
- les ressources humaines (direction et gestion générale) ;
- les amortissements.

FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020
Fournitures, copies, services (informatique, téléphone, commissaire aux comptes)	56 105	47 042	45 735
Locaux (location, charges locatives, EDF, entretien)	82 873	82 081	93 253
Ressources humaines	105 967	97 627	98 188
Amortissement (matériel, installation)	3 592	4 491	7 750
TOTAL	248 537	231 241	244 927

La communication institutionnelle : 33 562 € (25 386 € en 2019)

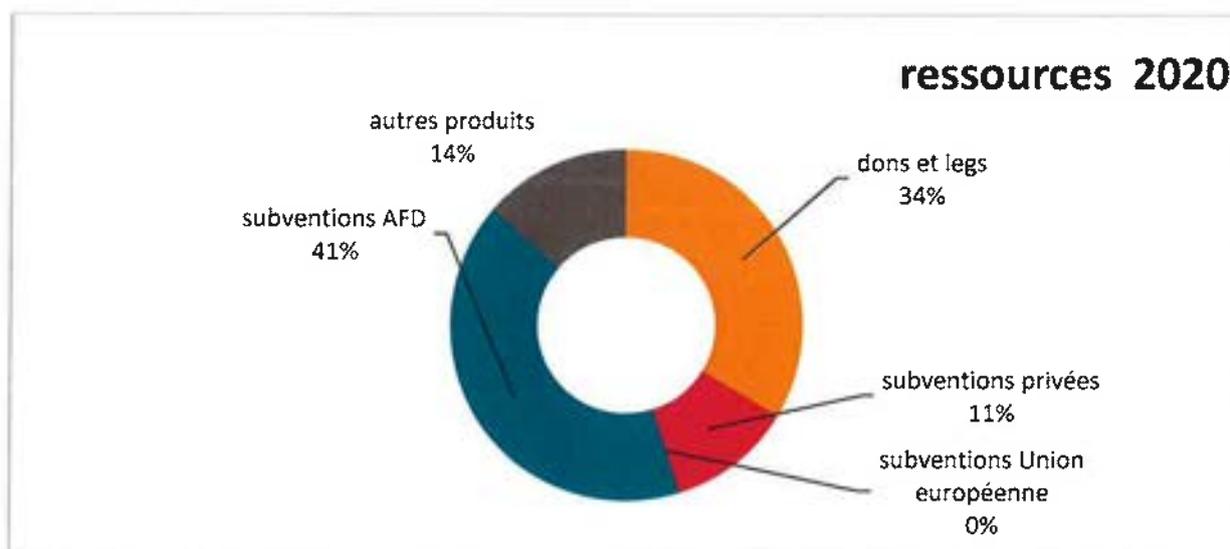
Les frais de communication institutionnelle du CFSI correspondent aux :

- charges liées au développement et à la maintenance du site internet www.cfsi.asso.fr ;
- ressources humaines internes au CFSI.

COMMUNICATION	2018	2019	2020
Fournitures et prestataire (maintenance site internet, appui)	5 680	4 898	11 351
Ressources humaines	9 968	20 197	21 828
Amortissement (matériel, installation)	0	291	384
TOTAL	15 648	25 386	33 562

4.9. Les ressources

Les ressources correspondent aux ressources inscrites au compte de résultat. Elles sont affectées aux activités conformément aux règles élaborées par le conseil de direction.



4.10. L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public ont été imputées aux emplois conformément aux règles définies par le conseil de direction du CFSI. Les emplois de l'exercice (2 257 290 €) ont été financés à 26 % par des fonds issus de la générosité du public (soit 581 609 €). 41 % des fonds issus de la générosité du public utilisés en 2020 ont financé les missions sociales réalisées durant l'exercice. 53 000 euros ont été affectés à des conventions pluriannuelles qui seront mises en œuvre en 2021 et 2022.

4.11. Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2020

L'utilisation des fonds issus de la générosité du public

En 2020, le CFSI a utilisé 634 609 € de fonds issus de la générosité du public. Ce montant est égal à la collecte de l'année (612 317 €) à laquelle s'ajoute la reprise de fonds dédiés (22 292 €). Une partie des fonds collectés cette année a été mise en réserve afin de garantir le financement des projets pluriannuels sélectionnés en 2020 (53 000 €) et ainsi respecter l'engagement pris par le CFSI envers les porteurs de projet.

581 609 € ont donc été utilisés durant l'exercice :

- 261 196 € pour les missions sociales, par ordre d'importance aux actions de soutien à l'agriculture familiale puis aux actions liées au programme société civile et participation. 97 % des fonds ont accompagné les projets de nos membres ou partenaires, 89 % des fonds ont financé des dépenses engagées à l'étranger ;
- 222 114 € pour l'information des donateurs et la recherche de nouveaux donateurs ;
- 98 300 € pour le fonctionnement.

Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice

La consommation des ressources collectées auprès du public (634 609 €) correspond à la collecte de l'année et à la variation des fonds dédiés.

Le solde disponible en fin d'année reste identique (146 792 €) sera reporté début 2022. Ce report de ressources permet d'agir sur la durée et de concrétiser des engagements sans attendre d'avoir obtenu l'ensemble des ressources disponibles pour démarrer de nouvelles actions.

4.12. Variation des fonds propres liés à la générosité du public (GP)

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture
	Montant	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant
Fonds propres avec droit de reprise	71 543	861	861					72 404
Réserves	74 388							74 388
Report à nouveau (RAN)								0
Excédent ou déficit de l'exercice								0
TOTAL	145 931	861	861	0	0	0	0	146 792

5. CONVENTIONS SIGNEES AVEC DES ORGANISATIONS REPRESENTEES AU CONSEIL DE DIRECTION

5.1. Conventions signées en 2020

SIGNATAIRE	Pays	Libellé	Financement	Durée en mois	Date début	Date de fin	Date de signature	Membre du CD
Coopération Atlantique Guinée 44	France	Dispositifs, pratiques et outils de la coopération internationale en Pays de la Loire pour améliorer notre contribution collective aux ODD ici et ailleurs en renforçant les approches pluri-acteurs	18 600	15	01/09/2020	30/11/2021	15/12/2020	Pierre Demerlé
Coopération Atlantique Guinée 44	Pays de la Loire	Coordination du Programme ALIMENTERRE	13 200	36	01/10/2019	30/09/2021	10/01/2020	Pierre Demerlé
Coopération Atlantique Guinée 44	Pays de la Loire	Diagnostic partagé avec Région et acteurs laitiers (deux coopératives) en particulier sur export lait MG, Festival ALIMENTERRE	28 675	20	01/05/2020	31/12/2021	15/04/2021	Pierre Demerlé
Total CAG44			60 475					
Cap Solidarités	Hauts de France	Coordination du Programme ALIMENTERRE	9 000	36	01/10/2019	30/09/2021	10/01/2020	Yaël Guillemain
Total Cap So			9 000					
		Total 2020	69 475					

5.2. Conventions exécutées en 2020 et signées lors des exercices précédents

SIGNATAIRE	Pays	Libellé	Financement	Durée mois	Date début	Date de fin	Date de signature	Membre du CD
Cap Solidarités	multi pays	ODD LLabs : les ODD pour des territoires inclusifs et ouverts sur le monde	58 000	24	01/09/19	31/08/21	19/12/2019	Yaël Guillemain
Total Cap So			58 000					
Coop Atlantique Guinée 44	Guinée France	Contribuer au développement économique et social, inclusif et durable, des territoires ruraux des préfectures de Kindia et de Boké	60 000	24	01/07/19	30/06/21	19/12/2019	Pierre Demerlé
Total CAG44			60 000					
Elevages sans frontières	Togo	Du champ à l'assiette	50 000	36	01/08/19	31/07/22	30/04/2020	Bruno Guernonprez
Total ESF			50 000					
CGT	multi pays	L'urgence climatique et écologique et la transition socialement juste	60 000	18	01/09/19	28/02/21	19/12/2019	Marie-Christine Naillod
Total CGT			60 000					
Grdr	Sénégal	Approvisionnement des cantines scolaires et des marchés de Ziguinchor en produits maraichers sains	50 000	36	01/07/15	30/06/18	17/08/2015	Olivier Le Masson
Grdr	Guinée-Bissau	Appui à la commercialisation de masse de l'huile de palme durable en région de Cacheu	50 000	36	01/01/18	31/12/20	15/12/2018	Olivier Le Masson
Grdr	Algérie France	Développement des Initiatives Citoyenne et Economique des habitants des quartiers défavorisés entre la France et l'Algérie	60 000	24	01/10/19	30/09/21	19/12/2019	Olivier Le Masson
Total Grdr			160 000					
Gret	Burkina Faso	Valorisation des produits locaux transformés pour les marchés urbains du Burkina	50 000	35	01/01/15	30/11/17	02/02/2015	Damien Thibault
Gret	Mauritanie	Réseaux et partenariats pour le maraîchage paysan au guidimakha	50 000	36	01/01/19	31/12/21	04/08/2020	Damien Thibault
Total Gret			100 000					
SOL	Sénégal	Promotion de la souveraineté alimentaire par la valorisation des céréales locales au Sénégal	50 000	36	01/04/18	31/03/21	15/12/2018	Clotilde Bato
Total SOL			50 000					
		Total 2020	538 000					



COMITE FRANÇAIS POUR
LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

32 rue Le Peletier
F-75009 Paris

Tél. : 33 (0) 1 44 83 88 50
Fax : 33 (0) 1 44 83 88 79

@ : info@cfsi.asso.fr
www.cfsi.asso.fr

